

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06 AVRIL 2023

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 31/03/2023, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION		
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT LA SEINE A VELO		
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 31/03/2023	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 13/04/2023	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 104

AIT Eddie, ALAVI Laurence, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BOUDET Maurice, BOURE Denis, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphane, COGNET Raphaël, CORBINAUD Fabien, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE LAURENS Benoît, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUIDECOQ Christine, GUILLAUME Cédric, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUC Michel, LECOILE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LITTIERE Mickaël, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARTINEZ Didier, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 27

BERTRAND Alain a donné pouvoir à REYNAUD-LEGER Jocelyne
BISCHEROUR Albert a donné pouvoir à GARAY François
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à PEULVAST-BERGEAL Annette
BORDG Michaël a donné pouvoir à MOREAU Jean-Marie
BOURSALI Karim a donné pouvoir à HERVIEUX Edwige
BOUTON Rémy a donné pouvoir à MOISAN Bernard
BRUSSEAUX Pascal a donné pouvoir à CHAMPAGNE Stéphane
CHARNALLET Hervé a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne
CONTE Karine a donné pouvoir à LEFRANC Christophe
DAMERGY Sami a donné pouvoir à PERRON Yann
DAUGE Patrick a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse
DE PORTES Sophie a donné pouvoir à GUILLAUME Cédric
DELRIEU Christophe a donné pouvoir à TURPIN Dominique
DIOP Dieynaba a donné pouvoir à KOENIG-FILISIKA Honorine
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à COGNET Raphaël
EL BELLAJ Jamila a donné pouvoir à BERMANN Clara
HAMARD Patricia a donné pouvoir à SAINZ Luis

JEANNE Stéphane a donné pouvoir à RIPART Jean-Marie
LEPINTE Fabrice a donné pouvoir à AOUN Cédric
LONGEAULT François a donné pouvoir à ARENOU Catherine
MARTIN Nathalie a donné pouvoir à CALLONNEC Gaël
MERY Philippe a donné pouvoir à OLIVIER Sabine
MONNIER Georges a donné pouvoir à MEUNIER Patrick
MULLER Guy a donné pouvoir à LECOLE Gilles
PELATAN Gaëlle a donné pouvoir à FONTAINE Franck
PRELOT Charles a donné pouvoir à BROSSE Laurent
REBREYEND Marie-Claude a donné pouvoir à MOUTENOT Laurent

Absent(s) non représenté(s) : 6

CHARBIT Jean-Christophe, COLLADO Pascal, DE JESUS PEDRO Nelson, JOSSEAUME Dominique,
LEMARIE Lionel, MARIAGE Joël

Absent(s) non excusé(s) : 4

ANCELOT Serge, MAUREY Daniel, NICOT Jean-Jacques, VOYER Jean-Michel

129 POUR :

AIT Eddie, ALAVI Laurence, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY
Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND
Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy,
BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUSSEAUX Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE
Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien,
DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD
Annie, DEBUISSER Michèle, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe,
DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS
Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI
Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel,
GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUIDECOQ Christine, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia,
HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JAUNET Suzanne,
JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD
Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre,
LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBouc Michel, LECOLE
Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël,
LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARTIN
Nathalie, MARTINEZ Didier, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine,
MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MONTANGERAND
Thierry, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel,
NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-
BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique,
POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie,
QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé,
RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SIMON Josiane, SMAANI
Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY
Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile,
ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE :

0 ABSTENTION :

2 NE PREND PAS PART :

BORDG Michaël, BOUDET Maurice

EXPOSÉ

La Seine à vélo, itinéraire cyclable reliant Paris au Havre, a vocation à devenir un itinéraire majeur du tourisme à vélo en France, vecteur d'attractivité et de développement économique pour les territoires traversés. L'aménagement et l'animation touristique de cet itinéraire font l'objet d'une coordination entre les collectivités concernées, réunies au sein d'un comité d'itinéraire animé par le Département de l'Eure. L'adhésion à ce comité d'itinéraire se fait par une convention de partenariat signée entre le Département de l'Eure, la collectivité adhérente au comité d'itinéraire, ainsi que l'office de tourisme de son territoire le cas échéant.

L'itinéraire de la Seine à vélo traverse le territoire de la Communauté urbaine sur plus de 60 kilomètres. Il relie les principaux pôles urbains et touristiques du territoire : Conflans-Sainte-Honorine, Poissy, Les Mureaux, Mantes-la-Jolie. Son parcours emprunte des voies dont la Communauté urbaine et le Département des Yvelines sont les principaux gestionnaires. A ce titre, la Communauté urbaine est compétente pour aménager les voies communautaires concernées par cet itinéraire. Par ailleurs, la Seine à vélo fait partie des axes de développement touristique du territoire promus et animés par l'office de tourisme intercommunal (OTI).

Une première convention d'une durée de cinq ans a été signée en 2018 par la Communauté urbaine avec le Département de l'Eure. Elle a permis la tenue régulière d'un comité d'itinéraire réunissant les différentes collectivités (établissements publics de coopération intercommunale et Départements) concernées. Sur la période 2018-2022, ce comité d'itinéraire a permis de développer une stratégie commune et d'opérer la mise en tourisme de l'itinéraire. Notamment, un itinéraire provisoire a été jalonné en 2020 en attendant la réalisation des aménagements définitifs. Les cyclotouristes et habitants du territoire bénéficient donc déjà d'un parcours provisoire guidé ainsi que d'un site internet mettant en valeur les sites naturels ou patrimoniaux et les services qui le bordent. Réunis au sein du comité d'itinéraire, les membres engagés en phase I ont voté le 20 octobre 2022 pour signer une nouvelle convention de partenariat afin de poursuivre les actions en phase II 2023 – 2027.

Le comité d'itinéraire vise quatre objectifs :

- Suivre l'aménagement et l'entretien de l'infrastructure pour un itinéraire sécurisé ;
- Concevoir un produit touristique la Seine à vélo attractif impliquant la structuration d'une offre de services et d'équipements pour un accueil de qualité ;
- Confirmer les publics-cibles et amplifier la notoriété de la Seine à vélo pour en faire un itinéraire national incontournable ;
- Evaluer la fréquentation touristique et les retombées économiques.

La convention tripartite décrit le cadre partenarial du projet et engage les partenaires à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réussite du projet. La participation financière au titre du financement du partenariat, versée au Département de l'Eure en tant que chef de file du projet, est établie à 5 000 € par an sur la période 2023-2027. La convention associe l'office de tourisme intercommunal (OTI), qui en est signataire en tant qu'entité assurant le développement touristique et la promotion du territoire de la Communauté urbaine.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- de confirmer son intérêt pour le projet la Seine à vélo et sa participation au comité d'itinéraire,
- d'approuver la convention de partenariat visant la participation de la Communauté urbaine et de l'office de tourisme intercommunal au comité d'itinéraire de la Seine à vélo, jointe en annexe
- d'approuver la contribution forfaitaire annuelle de la Communauté urbaine de 5 000 € par an sur la période de 2023 à 2027,
- de préciser que les crédits seront imputés au budget principal, en dépense de fonctionnement, au chapitre 011, nature 6281, antenne 815722_HT,
- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat susvisée ainsi que tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5215-20,

VU le code des transports, notamment ses articles L. 1241-1 à 1241-20, L. 1214-1 et suivants,

VU le code de la route, notamment son article R 110-2,

VU le code de la voirie routière, notamment son article L. 154-1,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_18-09-27_12 du 27 septembre 2018 approuvant la convention de partenariat 2018-2022 avec le Département de l'Eure,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2019-07-12_15 du 12 juillet 2019 relative à l'approbation du schéma directeur cyclable de la Communauté urbaine,

VU la convention de partenariat,

VU l'avis favorable émis par la Commission 3_Aménagement du territoire le 28 mars 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : CONFIRME son intérêt pour le projet la Seine à vélo et sa participation au comité d'itinéraire.

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention de partenariat visant la participation de la Communauté urbaine et de l'office de tourisme intercommunal au comité d'itinéraire de la Seine à vélo, jointe en annexe.

ARTICLE 3 : APPROUVE la contribution forfaitaire annuelle de la Communauté urbaine de 5 000 € (cinq-mille euros) par an sur la période de 2023 à 2027.

ARTICLE 4 : PRECISE que les crédits seront imputés au budget principal, en dépense de fonctionnement, au chapitre 011, nature 6281, antenne 815722_HT.

ARTICLE 5 : AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat susvisée ainsi que tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 13/04/2023

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantles-la-Jolie, le : 12/04/2023

Exécutoire le : 13/04/2023

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 6 avril 2023

Le Président



ZAMMIT-POPESCU Cécile